

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE REGIONAL DE COORDINATION DE L'ACTION ANTIMINES

Le Comité Régional de coordination de Ziguinchor sur l'action antimines a tenu une réunion le vendredi 09 octobre 2009 à la salle de conférence de la gouvernance. La feuille de présence y relative est jointe en annexe.

Les travaux, démarré à 10h30, ont été présidés par Monsieur le Gouverneur de région qui a souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants avant d'ouvrir les débats.

L'ordre du jour portait sur trois aspects essentiels à savoir le point sur les opérations de déminage humanitaire, l'état des lieux en ce qui concerne les activités d'éducation au risque des mines et d'assistance aux victimes des mines et les Normes Sénégalaises d'Action antimines (NOSAM).

Le premier thème relatif aux opérations de déminage a été introduit par Monsieur Ibrahima SECK, Chef de la Division des Opérations et de la Gestion de l'Information au CNAMS. Il ressort de cette communication qu'en plus du projet pilote qui a concerné les localités de Kandialang, Soukouta, Boutoute et Mandina Mancagne, quatre autres localités ont été visitées par les équipes de déminage. Il s'agit de :

- **Bacounoum** qui a fait l'objet d'une enquête générale ayant permis l'identification de deux (2) zones suspectes en sus de l'école primaire. Au regard de l'exigence de la construction du mur de l'école combinée au programme de développement envisagé, le déminage y est apparu urgent. **7158,74** m² ont ainsi été dépollués et aucune mine n'a été trouvée ;
- **Dar Salam** où dix (10) accidents par mines et 6 zones suspectes avaient été répertoriés par l'étude d'urgence sur l'impact des mines en Casamance. L'enquête générale qui y a été menée a permis d'identifier plusieurs zones suspectes dont la dépollution a conduit à la découverte de 86 mines, pour une superficie déminée de **1 5327,02** m² ;
- **Etafoune** pour laquelle une enquête générale a également été menée avec pour résultat trois (3) zones suspectes identifiées qui, après dépollution à hauteur de **1 222,60m²**, ont dévoilé une (1) mine, une (1) tête de roquette PG2, une (1) roquette PG2 non tirée et une (1) grenade à main de type M26. Il reste à traiter la zone de la bananeraie ;
- **Kaguite** dont la situation a conduit à une enquête générale ayant conclu au déminage de cinq (5) zones suspectes identifiées. Les superficies traitées sont établies à **1 4250m²** pour deux (02) mines trouvées. Les opérations sont en cours.

Monsieur SECK a également relevé que parallèlement aux opérations de déminage proprement dites, le CNAMS a délivré un ordre de tâche à l'opérateur Handicap International aux fins d'effectuer des enquêtes générales dans dix (10) localités de la Communauté Rurale de Nyassia. Il s'agit de Baraf, Toubacouta, Katouré II, Etomé, Nyassia, Kailou, Bafican, Dialang, Dioher et Ediouma.

Les recommandations issues de ces enquêtes concluent d'une part à la déclassification des localités de Dioher, Bafican, Ediouma, Toubacouta, Etomé, Nyassia et Katouré et d'autre part au déminage des localités de Baraf, Dialang et Kailou.

Cette première communication a également fait état des critères de hiérarchisation à mettre en œuvre dans le cadre du plan de déminage ainsi que des destructions de mines intervenues à la suite des mines relevées lors des opérations de déminage.

Au titre des perspectives, Monsieur SECK a relevé :

- le démarrage d'enquêtes générales dans les localités suspectées minées et présentement accessibles et habitées ;
- le traitement de la piste de Baraf ;
- la restitution des zones dépolluées ou libérées par des moyens non techniques ;
- le lancement du déminage à grande échelle suivant un plan d'exécution en préparation et qui tiendra compte des critères de hiérarchisation retenus ;
- le recrutement d'inspecteurs afin d'assurer le contrôle qualité des localités déminées ;
- le lancement de l'appel à proposition pour le recrutement d'opérateurs de déminage.

La seconde communication a porté sur l'éducation au risque des mines et l'assistance aux victimes. Elle a été présentée par Monsieur Moussa DIABY, Chef du Bureau Administratif et Juridique au CNAMS. Cet exposé a fait le point sur les activités suivantes:

- **la journée internationale de sensibilisation au risque des mines et d'assistance à la lutte antimines** célébrée le 04 avril avec pour objectif de sensibiliser l'opinion publique sur la menace que représentent les mines antipersonnel et les restes explosifs, de mener un plaidoyer contre l'utilisation des mines antipersonnel et de sensibiliser sur la situation des victimes de mines ;
- **la formation des acteurs à la sécurité face aux mines et restes explosifs de guerre ou « landmine safety training »** organisée à Ziguinchor au profit des ambassadeurs de YMCA, à Samine (région de Sédhiou) pour une cellule de l'ASAPAD le 19 juin 2009, à Diattacounda (région de Sédhiou) au profit d'une autre cellule de l'ASAPAD le 20 juin 2009 et à Sédhiou et Tanaff au profit des agents d'agriculture les 26 et 27 juillet 2009 ;
- **l'atelier de formation pour le renforcement des capacités en techniques de planification** d'activités d'éducation au risque au bénéfice des agents du CNAMS et des opérateurs et partenaires des régions de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor. Il s'est tenu du 23 au 25 juin 2009 dans les locaux du CNAMS et a vu la participation des partenaires et opérateurs de l'éducation au risque des mines et restes explosifs de guerre de régions de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor. L'animation des séances a été assurée par deux experts dépêchés par le Centre International de Déminage Humanitaire de Genève.

Cette rencontre a permis la validation du programme d'éducation au risque et le plan d'action y annexé ;

- **les supports de communication** qui ont donné lieu à la confection, sur fonds du CNAMS, de 1350 T-shirts, 400 chemisettes, 345 casquettes, 2000 seaux, 2000 bassines, un dépliant en 1000 exemplaires, 1000 cahiers personnalisés 96 pages, 10.000 cahiers personnalisés de 48 pages et 5000 cahiers personnalisés de travaux pratiques. Il est à verser dans cette rubrique la confection, avec l'appui de l'UNICEF, de 20 panneaux indicateurs de danger, 2000 cahiers personnalisés de 48 pages et 1853 cahiers personnalisés de 96 pages ;
- **les grilles de validation de projet d'éducation au risque et d'assistance aux victimes** élaborées suivant un processus participatif avec la participation de l'ensemble des opérateurs évoluant dans ce domaine. Elles constituent pour le CNAMS des outils d'analyse et de validation des projets d'éducation au risque et d'assistance aux victimes et pour les opérateurs des instruments de référence leur permettant de se rapprocher davantage des normes nationales, dans le cadre de l'élaboration de leurs projets ;
- **Le financement par le PALAC** de trois projets-tests d'éducation au risque des mines déroulés respectivement dans l'arrondissement de Nyassia par l'Association pour la Solidarité et le Développement (ASD), dans l'arrondissement de Niaguis par l'Association Sénégalaise des Victimes de Mines (ASVM) et dans l'arrondissement de Dioulacolon par le Comité d'Appui et de Soutien au Développement Economique et Social en Casamance (CASADES) ;
- **l'assistance aux victimes** qui s'est traduite par un appui à l'ASVM en renforcement de capacités, l'équipement du siège de l'ASVM, un appui à l'Hôpital Régional de Ziguinchor pour la prise en charge des victimes de mines et le plan d'action pour l'assistance aux victimes de mines en cours d'élaboration.

La quatrième et dernière communication, relative aux Normes Sénégalaises d'Action antimines (NOSAM), a également été assurée par le Chef du Bureau Administratif et Juridique du CNAMS. On peut retenir à cet égard que ces normes constituent les règles minimales auxquelles tout opérateur évoluant dans l'action antimines doit se soumettre. Elles s'inspirent des Normes Internationales de Lutte Antimines (NILAM) qui ont fait l'objet d'une adaptation au contexte sénégalais.

Les NOSAM sont le résultat d'un processus participatif qui a impliqué l'ensemble des opérateurs concernés par la problématique mines, sous l'éclairage du CIDHG qui a dépêché deux missions à Ziguinchor, conduites par le responsable de sa section chargée des normes. Elles visent à assurer une gestion efficiente, efficace et en toute sécurité des opérations à intervenir dans le cadre de l'action antimines au Sénégal. Pour ce faire, un système de gestion de la qualité a été mis en place au travers de mécanismes d'accréditation, de supervision (assurance qualité) et d'inspection des terrains déminés (contrôle qualité).

Cette gestion de la qualité est soutenue par d'autres éléments comme la formation, l'éducation au risque des mines et restes explosifs de guerre, la remise à disposition des terres (enquête générale - étude technique - déminage), le marquage du danger, le soutien sanitaire, l'acquisition, le transport et la manutention des explosifs, la neutralisation et la destruction des explosifs, la sécurité au travail et la protection de l'environnement.

Le débat qui a suivi les exposés a donné lieu à des interventions qui ont pour l'essentiel tourné autour de la demande d'extension formulée par le Sénégal, l'intégration dans les projets d'éducation au risque financés par le CNAMS des relais déjà formés par Handicap International et qui disposent d'un capital expérience utile, l'implication des éléments du MFDC dans la sensibilisation au risque des mines et éventuellement dans la recherche de champs de mines, la mine antichar découverte il y a 15 jours à Mandina Mancagne, la faisabilité du déminage au regard de la situation sécuritaire actuelle et le refus des partenaires d'accompagner les projets visant à prendre en charge les besoins des victimes de mines.

Avant de clore la séance, le Gouverneur a soulevé la question de la régularité des sessions du comité qui a besoin d'être institutionnalisé, ce qui permettra de lui conférer un cachet officiel. Il a proposé à cet égard une périodicité semestrielle, avec la possibilité de tenir des réunions extraordinaires chaque fois que la situation l'exigera. Le comité ayant marqué son accord, le Gouverneur a indiqué que ses services formaliseront dans les jours à venir un arrêté officialisant le schéma retenu d'autant que l'obstacle lié à l'inexistence d'un support légal est maintenant levé du fait que le comité régional de coordination a été prévu par le document de stratégie nationale de l'action antimines élaboré par la Commission Nationale.

Le Gouverneur a enfin souhaité que soit revue la formule du déroulement des réunions du comité de manière que chaque réunion constitue la suite de la précédente. Cela suppose que la réunion du jour fasse le point sur celle précédente, ce qui permettra de toucher du doigt les réalisations intervenues entre temps et de dégager des perspectives. Cette approche aura la particularité d'établir une continuité dans le suivi des actions et surtout de mettre au même niveau l'ensemble des participants.

La séance a été levée à 12h 17mn.

Fait à Ziguinchor le 12 octobre 2009.

Le Secrétaire de séance

Moussa DIABY